



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2009

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 13 janvier 2009 n° 2/09 "Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'Esplanade"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

oui le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 83'928.- TTC pour financer l'étude de la rénovation du bâtiment de l'Esplanade.

Amendement :

"Le montant de Fr. 45'000.- constituant la troisième phase du crédit d'étude est retiré".

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 27 février 2009.